



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires  
Mission appui au pilotage,  
juridique et communication**

### **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Projet de réalisation d'un parc photovoltaïque  
Lieu-dit « La Grande Perrière »  
Commune de Méry-sur-Cher (18100)

---

Par arrêté préfectoral N° DDT 2024-026, **une enquête publique**, portant sur le projet susvisé, est ouverte **du lundi 26 février 2024 à partir de 14 heures, au vendredi 05 avril 2024 jusqu'à 17 heures, soit pendant 40 jours consécutifs.**

Cette enquête publique s'inscrit dans le cadre d'une demande de permis de construire, déposée par la société URBA 409.

Le dossier d'enquête sera déposé en mairie de Méry-sur-Cher, lieu unique et siège de l'enquête. Il comprend une demande de permis de construire, accompagnée notamment d'une étude d'impact et d'une note de présentation non technique du projet.

Monsieur Bernard Ducateau, officier général de l'armée de l'air, en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'Orléans.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter et prendre connaissance du dossier en versions :

- papier et également électronique, sur un poste informatique mis à disposition, à la mairie de Méry-sur-Cher, aux jours et horaires habituels d'ouverture, sise, 183 route Tours,
- numérique, sur le site internet départemental de l'État (IDE) : [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr) ; onglet « publications », rubrique « enquêtes publiques ».

Le public pourra formuler ses contributions pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition à la mairie de Méry-sur-Cher, aux jours et horaires habituels d'ouverture ;
- au commissaire enquêteur, qui se tiendra à sa disposition lors des permanences en mairie de Méry-sur-Cher les

- lundi 26 février 2024 de 14h00 à 17h00,
- mercredi 6 mars 2024 de 10h00 à 12h00,
- jeudi 14 mars 2024 de 15h00 à 18h00,
- vendredi 22 mars 2024 de 14h00 à 17h00,
- vendredi 05 avril 2024 de 14h00 à 17h00.

- par courrier déposé ou transmis par voie postale à **la mairie de Méry-sur-Cher** – à monsieur le commissaire enquêteur : enquête publique - projet de parc photovoltaïque « La Grande Perrière »,
- par voie électronique à l'adresse suivante : [ddt-epmery@cher.gouv.fr](mailto:ddt-epmery@cher.gouv.fr)
- via le site internet départemental de l'État : [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)

Les contributions, déposées en mairie ou transmises par voie postale, seront annexées au registre d'enquête et consultables en mairie. Les contributions transmises, par voie électronique, seront consultables sur le site IDE.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet du Cher – DDT du Cher – Mission appui au pilotage, juridique et communication – 6, place de la pyrotechnie – 18019 Bourges Cedex, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à monsieur Laurent AUBIGNAC - 75 allée Wihelm Roentgen - 34961 MONTPELLIER CEDEX 2 – Tel : 04 67 64 92 72 – Mail : [aubignac.laurent@urbasolar.com](mailto:aubignac.laurent@urbasolar.com)

Le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions, accompagnés de l'exemplaire du dossier mis à disposition au siège de l'enquête, le registre d'enquête et documents annexés, à monsieur le préfet du Cher - DDT du Cher - **dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.**

Le dossier, ainsi que le rapport du commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Méry-sur-Cher, à la préfecture du Cher auprès de la DDT et consultables sur le site internet départemental de l'État : [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)

Au terme de l'enquête publique et au vu du rapport, des conclusions et avis du commissaire enquêteur, monsieur le préfet du Cher est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté préfectoral, la décision relative à la demande de permis de construire.

Bourges, le 06 février 2024

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur départemental,

Signé

Eric DALUZ